



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.2/48/4
19 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
DEUXIEME COMMISSION
Points 91, 92, 93, 94, 95,
96, 98, 99 et 104

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE
DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE
ET LE DEVELOPPEMENT

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

APPLICATION DES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE
DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Lettre datée du 15 octobre 1993, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent par intérim du Bangladesh auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Au nom du Groupe des pays les moins avancés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration adoptée par la Réunion ministérielle des pays les moins avancés qui s'est tenue au Siège de l'ONU à New York, le 30 septembre 1993.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette Déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 91, 92, 93, 94, 95, 96, 98, 99 et 104.

Le Représentant permanent par intérim

(Signé) Jamil MAJID

ANNEXE

Déclaration publiée à l'issue de la Réunion ministérielle des pays
les moins avancés, tenue à New York, le 30 septembre 1993

1. Les ministres des pays les moins avancés, participant à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, ont tenu leurs consultations annuelles au Siège de l'ONU, le 30 septembre 1993, afin d'examiner la situation socio-économique et les perspectives de leurs pays, d'évaluer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et de formuler des recommandations en vue de déterminer une ligne d'action. Cette réunion s'est tenue conformément à la décision de la Déclaration de Dhaka, de février 1990.

Déclaration de Paris et Programme d'action adoptés à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et évolution de la situation

2. Les ministres ont rappelé que, dans la Déclaration de Paris, la communauté internationale s'était collectivement engagée à inverser la détérioration de la situation des pays les moins avancés (PMA) dans les domaines économique, social et écologique, et avait manifesté sa détermination unanime à promouvoir la politique de développement ambitieuse exposée dans le Programme d'action. Ils ont toutefois noté avec une profonde préoccupation qu'un net déséquilibre était apparu dans la mise en oeuvre du Programme d'action; tandis que les PMA, pour leur part, avaient introduit des réformes radicales et courageuses conformément au Programme, la plupart de leurs partenaires n'avaient pas respecté leurs engagements. A ce jour, en effet, seulement quelques pays donateurs avaient atteint, voire dépassé, l'objectif de 0,20 % de leur PNB alloué à l'aide publique au développement (APD). Ce déséquilibre remettait en question le partenariat envisagé dans le Programme. Pour les PMA, les possibilités de sortir de l'impasse risquaient, de ce fait, d'être compromises et les années 90 pouvaient devenir pour eux une nouvelle décennie perdue. Par ailleurs, le déclin continu de l'économie de ces pays, leur pauvreté généralisée et la détérioration de l'environnement continueraient de constituer une gageure pour la communauté internationale tout entière.

3. Les ministres ont mis l'accent sur les réformes et ajustements que les PMA avaient entrepris, notamment en créant un climat macro-économique favorable, en améliorant l'efficacité du secteur public, en renforçant les capacités humaines et institutionnelles, en favorisant l'initiative privée aux fins du développement, y compris l'entreprise privée et l'investissement étranger, et en encourageant leurs populations à participer au processus de développement. Les ministres ont souligné que la pleine application des engagements des donateurs contribuerait, pour une large part, à promouvoir les efforts de réforme sérieusement entrepris par les pays les moins avancés. Ils se sont déclarés résolus à poursuivre les réformes et, à cette fin, ont demandé à leurs partenaires de leur apporter leur plein appui.

4. Les ministres ont noté avec une profonde préoccupation que la situation économique extérieure des PMA s'était fortement détériorée et continuait d'entraver leur capacité de poursuivre le processus de réforme. La stagnation, voire le déclin, des courants de ressources allouées au développement,

l'endettement extérieur important, la réduction des possibilités d'échanges liée à la baisse continue des prix des produits primaires et la dégradation prolongée des termes de l'échange menaçaient gravement l'avenir des réformes internes introduites par les pays les moins avancés.

Rôle des partenaires en matière de développement et apports d'APD

5. Les ministres ont noté avec une profonde préoccupation que l'aide fournie par les donateurs était nettement inférieure aux engagements figurant dans le Programme d'action et que la part de l'APD dans le PNB des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) avait en fait diminué, passant de 0,09 % en 1989 et 1990 à 0,08 % en 1991. La part des PMA dans les programmes d'aide des donateurs du Comité avait également diminué au cours des dernières années. La situation avait encore été aggravée du fait de la conditionnalité accrue de l'aide et des difficultés auxquelles les PMA étaient confrontés dans ce domaine, ainsi qu'en raison de l'augmentation du nombre des demandes en matière d'aide au développement. Les ministres, tout en reconnaissant les difficultés économiques des donateurs, ont souligné que la récession mondiale avait considérablement aggravé les problèmes économiques des pays les moins avancés et fortement augmenté leurs besoins en matière d'assistance extérieure. Ils ont également pris note des difficultés supplémentaires auxquelles divers PMA étaient confrontés du fait de catastrophes naturelles ou technologiques, problèmes qui devaient faire l'objet d'une attention particulière en vue de la reconstruction et du relèvement de leur économie.

6. Les ministres ont vivement engagé leurs partenaires à faire des efforts particuliers afin d'augmenter substantiellement le montant des crédits alloués aux pays les moins avancés, conformément aux engagements pris dans le Programme d'action. Ils ont félicité ceux de leurs partenaires qui avaient atteint ou dépassé les objectifs fixés pour l'APD et exhorté les autres à les réaliser, pour le moins. Se référant à l'adjonction de six pays sur la liste des pays les moins avancés, à la suite de l'adoption du Programme d'action, les ministres ont demandé qu'il soit procédé d'urgence à un ajustement en hausse des objectifs d'APD fixés dans le Programme d'action, comme convenu à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

7. Les ministres ont noté avec une vive inquiétude la situation incertaine en matière de ressources des institutions financières multilatérales et organisations qui fournissent une part importante du financement extérieur en faveur des pays les moins avancés. A ce sujet, ils ont demandé la ratification immédiate de l'accord sur la dixième opération de reconstitution des ressources de l'IDA, première phase des futurs arrangements pour la Facilité d'ajustement structurel (FAS) et le mécanisme élargi de crédit du FMI, et transition sans heurts vers la troisième phase du Programme spécial d'assistance.

Endettement extérieur des pays les moins avancés

8. Les ministres ont souligné que la dette extérieure et la charge du service de la dette des pays les moins avancés constituaient toujours un obstacle majeur à leurs efforts de développement. En 1991, l'encours total de leur dette extérieure se chiffrait à environ 116 milliards de dollars des Etats-Unis. Au niveau de 1990-1991, l'encours de la dette représentait près des trois quarts

de leurs PIB combinés. Le rapport du service de la dette aux exportations se situait, pour l'ensemble des pays les moins avancés, aux alentours de 20 % en 1991. Compte tenu de l'accroissement des besoins en matière de financement externe, d'une part, et de la stagnation, voire du déclin, des apports d'APD, de l'autre, l'impact des sorties de capitaux dues au service de la dette sur la croissance et le développement des PMA et sur leurs efforts d'ajustement est devenu beaucoup plus dévastateur. Les mesures d'allégement de la dette dont ils ont bénéficié n'ont pas permis de réduire son accumulation excessive. Les ministres ont demandé l'annulation complète de toutes les dettes publiques bilatérales et l'adoption d'urgence de mesures efficaces en vue d'une réduction substantielle de l'encours et du service de la dette des pays les moins avancés dus aux institutions financières multilatérales et aux créanciers commerciaux.

Commerce international

9. Les ministres ont reconnu la nécessité d'établir un système commercial multilatéral plus ouvert, crédible et durable qui puisse effectivement promouvoir la croissance et le développement dans les pays les moins avancés, notamment par un accès plus facile aux marchés. La performance commerciale des PMA a été mauvaise et a marginalisé encore davantage leur position dans le système commercial mondial au cours de la dernière décennie. Les pays les moins avancés souffrent d'un déclin de la valeur courante de leurs exportations et leur part de marché est tombée de 0,6 % en 1980 à 0,3 % en 1991. Leurs exportations sont essentiellement composées de produits primaires et leurs marchés se sont également réduits considérablement dans ce domaine. La mauvaise performance commerciale des PMA peut être attribuée à divers facteurs, notamment aux contraintes structurelles et en matière d'approvisionnements, de même qu'aux fluctuations du cycle économique. Les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, qui se poursuivent, visent non seulement les marchandises, notamment les produits agricoles, mais aussi les transactions internationales dans le domaine des services et les mouvements transfrontières des facteurs de production, leur champ d'application est donc plus large que celui des précédentes négociations du GATT. C'est pourquoi la conclusion rapide et équilibrée des négociations d'Uruguay devrait permettre de renforcer le système commercial multilatéral tout en tenant pleinement compte des préoccupations et des intérêts des PMA.

10. Faisant le point des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, les ministres ont noté avec regret que le projet d'Acte final présenté par le Président du Comité des négociations commerciales, le 20 décembre 1991, ne reflétait pas l'engagement pris par les participants dans la Déclaration de Punta del Este d'accorder un traitement spécial aux pays les moins avancés. Ils ont donc demandé instamment à tous les participants aux négociations de tenir compte de la situation des PMA en matière de développement et de prévoir à leur intention, dans tous les domaines de négociation pertinents, des mesures appropriées visant à renforcer leur base de production, par l'octroi de l'accès nécessaire aux investissements et aux techniques, à élargir leurs possibilités commerciales par un libre accès aux marchés, non entravé par des barrières tarifaires et non tarifaires pour leurs produits d'exportation. Les ministres ont également enjoint toutes les parties intéressées de prendre des mesures afin de permettre aux pays les moins avancés de devenir partie aux instruments négociés dans le cadre des négociations d'Uruguay, sans exiger d'eux de

concessions ou de contributions, ni leur imposer des engagements ou des obligations supplémentaires ou nouveaux allant à l'encontre de leurs besoins en matière de développement, de financement et de commerce ou dépassant leurs capacités administratives et institutionnelles. A cet égard, les ministres ont réaffirmé l'engagement pris par la communauté internationale dans le document intitulé "Un nouveau partenariat pour le développement : l'engagement de Cartagena", tendant à améliorer considérablement l'accès des exportations des PMA aux marchés et à accorder à ces pays un traitement commercial préférentiel.

11. Les ministres ont souscrit aux propositions faites par les pays les moins avancés à la session du Conseil du commerce et du développement, tenue au printemps de 1993, tendant à inclure dans l'Acte final des négociations d'Uruguay, un chapitre distinct contenant des dispositions précises à leur intention, qui porteraient sur l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires à la fois pour les produits primaires et les produits transformés. Ils ont également demandé à nouveau la convocation rapide d'un groupe de haut niveau chargé d'examiner en détail les dispositions du projet d'Acte final des négociations d'Uruguay concernant les PMA et de proposer des mesures concrètes à inclure dans l'Acte final.

L'environnement et les pays les moins avancés

12. Les Ministres ont souligné la gravité des problèmes liés à la protection de l'environnement et reconnu que, si les menaces à l'environnement mondial préoccupaient tous les pays, la vulnérabilité des pays les moins avancés dans ce domaine exigeait une attention particulière. Les problèmes écologiques des PMA ont encore été aggravés par la dégradation et l'érosion des sols, la sécheresse et la désertification, les crues et les cyclones, le réchauffement général et l'élévation du niveau de la mer, les désavantages géographiques, les taux explosifs d'accroissement de la population, etc. Dans ce contexte, ils ont rappelé la Déclaration de Rio dans laquelle la situation et les besoins des pays les moins avancés, notamment, ont reçu une attention particulière. L'un des principaux objectifs des PMA est de parvenir à un équilibre optimum entre les besoins de leurs populations et leurs ressources naturelles, afin de satisfaire au mieux ces demandes sur une base durable. Les Ministres ont souligné la nécessité de renforcer les capacités humaines, institutionnelles et technologiques des pays les moins avancés, afin de mieux identifier et surmonter les problèmes, d'évaluer les rapports entre les tendances du développement et de l'environnement et d'élaborer des plans nationaux de gestion de l'environnement pour des stratégies de préservation et de protection. Ils se sont, à cet égard, félicités du lancement de Capacités 21 par le PNUD et ont demandé une augmentation substantielle des ressources allouées à ce programme afin de financer sa mise en oeuvre.

13. Les Ministres se sont également félicités de la tenue de la première session de la Commission du développement durable en tant que mesure positive s'inscrivant dans le cadre du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et ont demandé que ses groupes de travail intersessions sur les questions financières et la technologie élaborent des stratégies concrètes en vue d'une application effective d'Action 21 dans ces deux domaines cruciaux.

14. Les Ministres ont pris note des négociations sur la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), notamment des efforts visant à le rendre plus transparent et plus démocratique. A ce sujet, ils ont instamment demandé que le Fonds restructuré tienne pleinement compte des besoins critiques des pays les moins avancés et leur accorde un rang de priorité élevé; à cette fin, ils ont demandé à la communauté internationale de faciliter la participation active des délégations des PMA dans les mécanismes décisionnels du Fonds.

15. Les Ministres ont souligné que les problèmes interdépendants de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement dans les pays les moins avancés devaient être examinés simultanément et de manière efficace afin de fournir une base saine pour la croissance soutenue à long terme et le développement durable de ces pays. Ils ont souligné la nécessité, dans le contexte du suivi de l'application d'Action 21, d'examiner les problèmes des PMA concernant l'environnement et le développement dans une optique globale et demandé que des mesures concrètes soient adoptées dans les domaines présentant un intérêt pour eux. A cet égard, ils ont noté que la prochaine Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires offrirait à la communauté internationale l'occasion de prouver son engagement concernant l'application d'Action 21. Ils ont, par ailleurs, instamment demandé à leurs partenaires de fournir à leurs pays des ressources supplémentaires, tant du point de vue de l'octroi de crédits à des conditions concessionnelles que de l'accès aux écotecnologies, afin de leur permettre de mieux protéger l'environnement. Les Ministres ont demandé à la Commission du développement durable d'inscrire à l'ordre du jour de chacune de ses sessions ultérieures une question sur l'interface entre le Programme d'action et Action 21.

Examen global à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés

16. Les Ministres ont souligné que l'examen mondial à mi-parcours des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action en 1995 permettrait aux pays les moins avancés et à leurs partenaires de développement d'évaluer l'état d'avancement du Programme et de déterminer s'il convient d'appliquer des mesures correctives pour le reste de la décennie. Ils ont demandé aux donateurs de s'orienter résolument vers un accroissement substantiel de l'appui fourni aux pays les moins avancés dans tous les domaines afin de leur permettre de se réinsérer dans le processus économique mondial à l'aube du nouveau millénaire.

17. Les Ministres ont souligné qu'un examen approfondi du Programme d'action à mi-parcours exigeait une préparation minutieuse. Ils ont demandé aux partenaires de développement, y compris aux organismes et institutions des Nations Unies, notamment à la CNUCED, de fournir à ces pays le soutien nécessaire dans leurs propres consultations, notamment celles tenues à un haut niveau.

18. Les Ministres ont invité le Secrétaire général de la CNUCED à désigner un secrétaire exécutif pour la conférence d'examen à mi-parcours et à engager les consultations nécessaires avec les délégations sur le processus préparatoire. Ils ont également demandé aux délégations des pays les moins avancés à New York et à Genève d'examiner avec leurs partenaires la question du lieu de la réunion donateurs/bénéficiaires et de la conférence d'examen à mi-parcours.

19. Les Ministres ont pris note des résultats du suivi du Programme d'action aux niveaux national et mondial. Ils ont, notamment, souligné la nécessité d'une participation adéquate des représentants des pays les moins avancés aux réunions de suivi à l'échelle mondiale, afin qu'ils tirent profit des discussions sur les grandes orientations menées dans ce cadre. Le manque de ressources extrabudgétaires a, jusqu'à présent, empêché les PMA de participer pleinement aux réunions de suivi annuelles organisées à l'échelle mondiale. Les Ministres ont donc instamment demandé à l'Assemblée générale d'assurer la participation à ces réunions d'au moins un représentant de chaque pays de la catégorie des pays les moins avancés.

Catastrophes naturelles

20. Les Ministres ont noté qu'un grand nombre de pays parmi les moins avancés étaient victimes de catastrophes naturelles, entraînant de lourdes pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables, qui perturbent également les efforts nationaux de développement et ont des incidences négatives prolongées sur leur économie nationale. Comme il existe déjà un vaste ensemble de connaissances scientifiques et technologiques permettant de réduire au minimum les conséquences de ces catastrophes et qu'elles n'ont pas encore été appliquées de manière systématique dans la plupart des pays les moins avancés, il est urgent de prendre les mesures nécessaires pour utiliser ces connaissances et ces techniques aux fins d'adopter des mesures de protection et des plans d'urgence et d'atténuer les conséquences de ces catastrophes. Les Ministres ont demandé à la communauté internationale de prendre des mesures cohérentes en faveur des pays sujets aux catastrophes dans les domaines de la planification préalable, de la prévention et de l'atténuation des effets, de même qu'en ce qui concerne les efforts de reconstruction de ces pays dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

Population

21. Les Ministres ont reconnu que l'accroissement rapide de la population dans les pays les moins avancés avait de graves conséquences pour leur économie. La conjonction de taux de mortalité élevés, mais en légère baisse, et des taux de fécondité élevés dans ces pays signifie que leurs populations continueront à s'accroître à un rythme plus rapide que dans les autres pays en développement. L'accroissement de la population des PMA dans les années 80 est estimé à 2,67 %, contre 2,55 % au cours de 10 années précédentes. Les Ministres ont exprimé leur préoccupation devant cette évolution. La corrélation existant entre population, pauvreté et développement durable est bien établie. Les Ministres ont également reconnu que la mise en oeuvre effective de politiques et de programmes démographiques dans les pays les moins avancés demeurerait un élément important dans leurs efforts visant à établir un équilibre entre la population, les ressources naturelles et l'environnement. Dans ce contexte, ils ont accueilli avec satisfaction la convocation de la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire en 1994 et exprimé l'espoir que les préoccupations et les besoins des pays les moins avancés dans ce domaine seraient pleinement reflétés dans le document du Caire.

Activités opérationnelles de développement dans le système des Nations Unies

22. Les Ministres ont souligné l'importance des activités opérationnelles de développement menées par le système des Nations Unies et réaffirmé les principes fondamentaux les régissant : l'universalité, l'inconditionnalité, la neutralité et la libéralité de l'assistance, et la souplesse avec laquelle il répond aux besoins des pays en développement, conformément à leurs politiques et priorités en matière de développement. Ils ont noté que le système des Nations Unies modifiait ses activités opérationnelles afin de répondre aux défis et de saisir les possibilités des années 90 et, à ce sujet, ils ont instamment demandé l'application intégrale et rapide des résolutions 44/211 et 47/199 de l'Assemblée générale. Les Ministres ont noté avec préoccupation la réduction des ressources allouées aux activités opérationnelles et réaffirmé la nécessité d'un accroissement substantiel en termes réels du montant global des ressources disponibles pour la coopération au service du développement. Ils ont réaffirmé la nécessité d'allouer à titre prioritaire des ressources sous forme de dons aux programmes et projets exécutés dans les pays les moins avancés. Les Ministres ont réitéré l'objectif d'autosuffisance pour ces pays et souligné, à ce sujet, la nécessité de renforcer et d'utiliser plus largement les capacités nationales, et l'importance de l'exécution nationale, des institutions et experts nationaux, de l'intégration des femmes dans tous les aspects du processus de développement, de la promotion, de la survie, de la protection et du développement des enfants, et de la mise en valeur des ressources humaines. Ils ont également mis l'accent sur la nécessité de poursuivre des efforts en ce qui concerne l'amélioration de l'approche-programme, la décentralisation, la coopération technique entre pays en développement et l'amélioration de la représentation sur le terrain du système des Nations Unies.

Restructuration de l'Organisation des Nations Unies

23. Les Ministres ont souligné le rôle central joué par l'ONU dans la promotion et le renforcement de la coopération internationale au service du développement. Ils ont pris note des négociations en cours sur la restructuration de l'ONU dans les domaines économique, social et connexes, et exprimé l'espoir que ces efforts permettraient à l'Organisation de mieux répondre aux besoins et aux exigences des pays en développement, compte tenu de l'évolution de la situation internationale dans les domaines politique et économique. Ils ont également insisté sur la nécessité d'établir une coordination efficace entre les divers organismes des Nations Unies. Dans le cadre global de la restructuration, les Ministres ont souligné le rôle de la CNUCED dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et la nécessité de maintenir sa Division des pays les moins avancés en tant qu'entité séparée et identifiable, de sorte qu'elle puisse suivre effectivement l'application intégrale et sans retard du Programme d'action.

24. Les Ministres ont exprimé leur préoccupation devant l'aggravation de la crise financière de l'ONU qui compromet sa capacité d'exécuter les programmes qui lui ont été confiés. Ils ont réaffirmé que cet aspect méritait plus d'attention. Ils ont également demandé instamment que, dans le cadre de l'ONU restructurée, une attention suffisante soit accordée aux besoins critiques des pays les moins avancés afin d'intégrer pleinement leur économie dans l'économie mondiale et d'enrayer la tendance à leur marginalisation.

Consultations avec le Groupe des Sept

25. Les Ministres ont fait observer qu'il fallait appeler l'attention du G-7 sur la nécessité d'appliquer intégralement le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Ils ont, à cet égard, chargé le Bangladesh, en tant que Coordonnateur, d'établir les contacts nécessaires avec les membres du Groupe.
